



DÉLIBÉRATION N° 34/2020/CACL

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU JEUDI 05 MARS 2020 A 09h00
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA CACL - EXERCICE 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 16
Nombre de Procuration :
Date de convocation : Vendredi 21 février 2020

Nombre de suffrages exprimés : 16
Vote :
Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le jeudi cinq mars à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Serge BAFU, 6^{ème} Vice-Président - Jean GANTY, 1^{er} Membre du Bureau Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - MORTIN, Conseiller Communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller Communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : David RICHE 3^{ème} Vice-Président - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire – Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS : Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller Communautaire – Guerline LOUIS, Conseillère communautaire – Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire - Jean-Pierre THEODORE ROUMILLAC, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nestor GOVINDIN

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20200305-34-2020-AP-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

Exposé des motifs

Le Budget Primitif Principal 2020 de la CACL relève de la nomenclature budgétaire et comptable M14.

Le projet de Budget Primitif Principal 2020, soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, a été arrêté à **107 015 158,83 €** en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

Le projet de Budget Primitif Principal (M14) 2020 soumis au vote du Conseil Communautaire est présenté conformément à l'état comptable réglementaire, d'autre part.

Vu les articles L.5211-1, L.5211-36 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget Principal ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 01/2020/CACL du 31 janvier 2020 actant la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2020, étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité ;

Considérant l'avis favorable des commissions de travail :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Transport
- Environnement-déchets

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances du mardi 03 mars 2020 ;

Entendu le **Rapport N° 34/2020/CACL** relatif à l'approbation du Budget Primitif Principal (M14) de la CACL - Exercice 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 34/2020/CACL** relatif à l'approbation du Budget Primitif Principal (M14) de la CACL - Exercice 2020.

APPROUVE le Budget Primitif Principal (M14) de la CACL exercice 2020, tel qu'il est présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération, arrêté tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de **107 015 158,83 €** et conformément au tableau ci-dessous :

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20200305-34-2020-AP-DE Date de télétransmission : 12/03/2020 Date de réception préfecture : 12/03/2020 |
|---|

| chapitre | intitule du chapitre | BP2020 |
|------------|--|----------------------|
| | dépenses de la section fonctionnement | |
| 011 | Charges à caractères général | 35 705 278 |
| 012 | Charges de personnel | 6 800 890 |
| 014 | Atténuations de produits | 14 035 000 |
| 65 | Charges de gestion courante | 6 603 000 |
| 66 | charges financières | 24 000 |
| 67 | charges exceptionnelles | 330 000 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 7 064 566 |
| 042 | Opérations de transferts entre sections | 997 734 |
| 002 | Déficit reporté | |
| | | 71 560 467.83 |
| | recettes de la section fonctionnement | |
| 013 | Atténuation de charges | - |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 997 734 |
| 70 | Produit des services du domaines | 3 450 000 |
| 73 | Impôts et taxes | 44 096 307 |
| 74 | Dotations et participations | 22 016 417 |
| 75 | Autres produits de gestion courantes | 10 |
| 76 | produits financiers | |
| 77 | Produits exceptionnels | 1 000 000 |
| 78 | reprises sur provision pour risques | |
| 002 | EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | |
| | | 71 560 467.83 |

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20200305-3432020-AP-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

| | | BP 2020 |
|----------|--|---------------------|
| chapitre | intitule du chapitre | |
| | depenses de la section investissement | |
| 001 | Excédent de fonctionnement reporté | |
| 13 | Subventions d'investissement | 350 000.00 |
| 16 | Remboursement d'emprunts | 209 000.00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 6 260 632.37 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 710 344.56 |
| 22 | Immobilisations reçues en affectation | |
| 23 | Immobilisations en cours | 25 926 980.00 |
| 026 | Participations et créances rattachées à des participations | |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 997 734.07 |
| | Total depenses | 35 454 691 |
| | recettes de la section investissement | |
| 001 | Excédent d'investissement reporté | - |
| 10 | Dotations, fonds, divers et reserves | |
| 1068 | excédents de fonctionnement capitalisée | - |
| 13 | subventions d'investissements | 27 392 391.17 |
| 16 | emprunts | |
| 021 | Virement de la section fonctionnement | 7 064 565.76 |
| 23 | Immobilisations en cours | - |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 997 734.07 |
| | Total recettes | 35 454 691 |

AUTORISE la Présidente à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement des opérations et programmes et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE la Présidente à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au Budget Primitif Principal (M14) pour l'exercice 2020 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires ;

AUTORISE la Présidente à engager les travaux, les missions de maîtrise d'œuvre et les études se rapportant aux opérations inscrites au Budget Primitif Principal (M14) de la CACL - exercice 2020, dans le respect du Code des marchés publics et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

AUTORISE la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de ces opérations et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires pour la bonne exécution du Budget Primitif Principal (M14) de la CACL - Exercice 2020.

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20200305-3442020-AP-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

DECIDE de transmettre la présente Délibération à Monsieur le Préfet de Guyane et à Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Guyane - Centre des Finances Publiques de Cayenne-Amandiers.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 05 mars 2020



POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20200305-34-2020-AP-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020